



# Tarifs Hiver 16-17

Remontées mécaniques de Montgenèvre

Place de l'obélisque

04 92 21 91 73 – [infos@rm-montgenevre.com](mailto:infos@rm-montgenevre.com)

04 92 21 54 83 – [resa@rm-montgenevre.com](mailto:resa@rm-montgenevre.com)

[skipass.montgenevre.com](http://skipass.montgenevre.com)



## Sommaire

Les piétons.....	Page 3
La luge Monty Express .....	Page 4
Informations générales hiver 16-17.....	Page 5
Les offres WEB .....	Page 6-7
Nos tarifs publics.....	Page 8-11
Le ski de fond.....	Page 12
Handisport.....	Page 13-14
Plans des pistes.....	Page 15-17
Conditions particulières de vente.....	Page 18-21
Conditions Générales de Vente et d'Utilisation..	Page 22-26

Sommaire

# Les Piétons

Tarifs Piétons

	Adulte 15/64 ans	Junior 6 / 14 ans	Sénior 65 / 74 ans	+75 ans
Montée Chalmettes ou Chalvet (*)	8,30 €	6,30 €	7,30 €	Gratuit
Chalmettes + Gondrans (été piéton / hiver rando)	11,60 €	8,50 €	9,50 €	Gratuit
Serre Thibaut (hiver ski rando)	10,00 €	8,00 €	9,00 €	Gratuit
Pass Piéton 6 jours (été / hiver) (**)			55,00 €	

(\*) Le lundi montée du Chalvet remise à 6,50 €

(\*\*) 1 entrée de 2 heures au centre de balnéo DURANCIA à 50% : 11,90 € adulte ; 4,20 € junior

# Vélo sur neige

	Adulte 15/64 ans	Junior 6 / 14 ans	Sénior 65 / 74 ans	+75 ans
Télécabine Chalvet (*)	8,30 €	6,30 €	7,30 €	Gratuit

(\*) Le lundi montée du Chalvet remise à 6,50 €

# La Luge MONTY EXPRESS

La piste la plus longue de France !!!!

1400 mètres de descente – 300 mètres de dénivelé



Tarifs Luge

	Adulte 15/64 ans	Junior 6 / 14 ans	Sénior 65 / 74 ans	+75 ans
1 tour de luge	10,00 €	8,00 €	9,00 €	Gratuit
Carte 5 tours luge	42,00 €	34,00 €	38,00 €	Gratuit
Carte 10 tours luge (*)		63,00 €		
Pass Famille 2 adultes + 2 juniors		34,00 €		
Tarif spéciale lundi		6,50 €		
Photo		3,00 €		

(\*) Été 2016 : 1 entrée de 2 heures au centre de balnéo DURANCIA offerte

Été : nocturne tous les jours à 6,50 €  
Hiver : nocturne les lundis et vendredis

# Ouverture Hiver 2016 -2017 (\*)

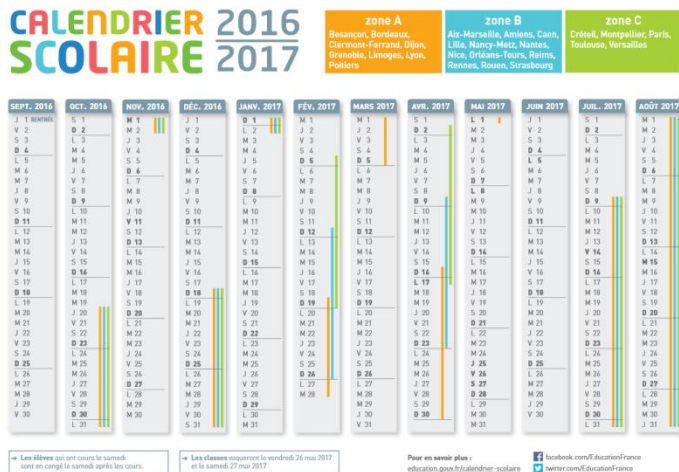
**Domaine du Grand Montgenèvre** : En continu du Samedi 26 Novembre 2016 au 24 Avril 2017

**Domaine des Monts de la Lune** : Prévisions d'ouverture du 10 décembre 2016 au 10 Avril 2017

**Domaine Vialattea** : Prévisions d'ouverture du 10 décembre 2016 au 10 Avril 2017

## Vacances scolaires françaises

## Le printemps du ski 2017



*Le printemps*  
**DU SKI!**

Informations disponibles en 2017

Hiver 16-17

**Noël** : du 17 décembre 2016 au Lundi 02 janvier 2017 (inclus)

**Février** : du samedi 04 février au dimanche 05 mars 2017 (inclus)

**Pâques** : du samedi 01 avril au lundi 1 mai 2017 (inclus)

(\*) Les ouvertures sont à titre indicatif et peuvent être à tout moment modifiées selon les conditions

Hiver 16-17

# Nos Offres Spécial WEB

Vente uniquement sur le site Internet : [skipass.montgenevre.com](http://skipass.montgenevre.com)

Domaine Monts de la Lune

## Le « Pack Famille »

Sous conditions d'achat 10 jours avant votre arrivée  
Le pack famille c'est -50% de réduction à partir du 2<sup>ème</sup> enfant

Spécial WEB

	6 Jours	7 Jours	8 Jours
2 adultes et 2 enfants (6 -17 ans)	673,85 €	771,50 €	869,75 €
2 adultes et 3 enfants (6 -17 ans)	757,00 €	868,00 €	979,00 €
2 adultes et 4 enfants (6 -17 ans)	840,75 €	964,50 €	1088,25 €
2 adultes et 5 enfants (6 -17 ans)	924,50 €	1061,00 €	1197,50 €

	Tribu 3 / 4	Tribu 5+	Prix Doux		
	Adulte 15 / 64 ans	Adulte 15 / 64 ans	Adulte 15 / 64 ans	Junior 6 / 14 ans	Sénior 65 / 74 ans
2 jours	70,20 €	67,08 €	-	-	-
3 jours	103,95 €	99,33 €	-	-	-
6 jours	189,90 €	181,40 €	200,00 €	159,00 €	184,00 €

## Les Tribu / Prix doux

Sous conditions d'achat 4 jours avant votre arrivée  
Offre valable uniquement hors vacances scolaires françaises  
Les Tribus de 10% à 14% de réduction à partir du 3<sup>ème</sup> forfait  
Le prix doux 5% de réduction.

# Nos Offres Spécial WEB

Vente uniquement sur le site Internet : [skipass.montgenevre.com](http://skipass.montgenevre.com)

Hiver 16-17

Domaine Grand Montgenèvre

## Le Forfait Jour Grand Montgenèvre à prix réduit

Sous conditions d'achat 2 jours avant votre arrivée

Spécial WEB

	Adulte 15 / 64 ans	Junior 6 / 14 ans	Sénior 65 / 74 ans
De l'ouverture au vendredi 16 Décembre 2016 Du lundi au vendredi	28,00 €	22,50 €	25,50 €
Période Vacances scolaires françaises Du lundi au vendredi	37,00 €	25,50 €	29,50
Tous les samedis et les dimanches de la saison	37,00 €	25,50 €	29,50 €
Période Hors Vacances scolaires françaises Du lundi au vendredi	34,00 €	24,00 €	27,50 €
Du lundi 10 avril 2017 à la fermeture Du lundi au vendredi	28,00 €	22,50 €	25,50 €

Hiver 16-17

Domaine Monts de la Lune

## Nos Tarifs Publics

	Adulte 15 / 64 ans	Junior 6 / 14 ans	Sénior 65 / 74 ans	- 6 ans	+ 75 ans
1 Jour	40,00 €	31,50 €	36,50 €	6,00 €	12,00 €
2 jours	78,00 €	61,50 €	71,50€	12,00 €	24,00 €
3 jours	115,50 €	91,50 €	106,00 €	18,00 €	36,00 €
4 jours	151,00 €	120,00 €	139,00 €	24,00 €	48,00 €
5 jours	185,50 €	147,00 €	170,50 €	30,00 €	60,00 €
6 jours (*)	211,00 €	167,50 €	194,00 €	36,00 €	72,00 €
6 jours NoLimit(**)	260,00 €			60,00 €	-
7 jours (*)	241,00 €	193,00 €	221,50 €	42,00 €	-
8 jours (*)	271,00 €	218,50 €	249,00 €	48,00 €	-
9 jours (*)	301,00 €	244,00 €	276,50 €	-	-
10 jours (*)	331,00 €	269,50 €	304,00 €	-	-
11 jours (*)	361,00 €	295,00 €	331,50 €	-	-
12 jours (*)	391,00 €	320,50 €	359,00 €	-	-
13 jours (*)	421,00 €	346,00 €	386,50 €	-	-
14 jours (*)	451,00 €	371,50 €	414,00 €	-	-
15 jours (*)	481,00 €	397,00 €	441,50 €	-	-
Journée supplémentaire	32,00 €	27,00 €	30,00 €	-	-

(\*) Avantages à partir d'un forfait 6 jours :

- 1 Journée offerte chez nos partenaires : Serre Chevalier ; Puy Saint Vincent; Alpes d'huez ; 2 Alpes ; Bardonecchia (ITA) ; Vialattea (ITA).
- 4 h de Bienvenue : 4 heures offertes la veille à partir de 13heures
- Accès gratuit et illimité au ski de fond
- Tarif préférentiel à 5,60 € pour la luge Monty Express ( une fois pendant la validité du forfait)
- -20% de réduction pour une entrée au centre de balnéo DURANCIA

(\*\*) Tous les avantages d'un forfait 6 jours + La luge illimitée + 10 heures de Centre balnéo&spa Durancia compris

Document non contractuel - Tarifs susceptibles d'être modifiés

Tarifs 16-17



Hiver 16-17

Domaine Monts de la Lune

# Nos Tarifs Publics

## La famille

uniquement dans les points de vente

	6 Jours
2 adultes et 2 enfants (6 -14 ans)	717,00 €
2 adultes et 3 enfants (6 -14 ans)	874,50 €
2 adultes et 4 enfants (6 -14 ans)	1 032,00 €
2 adultes et 5 enfants (6 -14 ans)	1 189,50 €

Réservé aux familles effectives sur présentation d'un livret de famille, carte famille nombreuses, carte mutuelle ...

Avantages d'un forfait 6 jours :

- 1 Journée offerte chez nos partenaires : Serre Chevalier ; Puy Saint Vincent; Alpes d'huez ; 2 Alpes ; Bardonecchia (ITA) ; Vialattea (ITA).
- 4 h de Bienvenue : 4 heures offertes la veille à partir de 13heures
- Accès gratuit et illimité au ski de fond
- Tarif préférentiel à 5,60 € pour la luge Monty Express ( une fois pendant la validité du forfait)
- -20% de réduction pour une entrée au centre de balnéo DURANCIA

Tarifs 16-17

# Nos Tarifs Publics

	Adulte 15 / 64 ans	Junior 6 / 14 ans	Sénior 65 / 74 ans	Etudiant 18 / 25 ans	+ 75 ans	- 6 ans
De l'ouverture au vendredi 16 Décembre	30,50 €	24,50 €	27,50 €		5,00 €	Gratuit
Du lundi 10 avril 2017 à la fermeture	30,50 €	24,50 €	27,50 €	-	5,00 €	-
Jour	38,00 €	26,50 €	30,50 €	33,00 €	5,00 €	-
4 heures		34,00 €		-	-	-
7 jours Non consécutifs		235,00 €		-	-	-
Extension depuis la Vialattea sur MTG		24,00 €		-	-	-
6 jours Grand Montgenèvre		-		--	-	Gratuit

Tarifs 16-17

## La journée en famille

uniquement dans les points de vente

2 adultes et 2 enfants (6 -14 ans)	123,50 €
2 adultes et 3 enfants (6 -14 ans)	144,50 €
2 adultes et 4 enfants (6 -14 ans)	166,00 €
2 adultes et 5 enfants (6 -14 ans)	187,00 €

Réservé aux familles effectives sur présentation d'un livret de famille, carte famille nombreuses, carte mutuelle ...

Hiver 16-17

Domaine Vialattea

# Nos Tarifs Publics

	Tarif Unique	- 6 ans	+ 75 ans
Jour	48,00 €	6,00 €	21,00 €
6 Jours (*)	246,00 €	36,00 €	126,00 €

Tarifs 16-17

(\*) Avantages à partir d'un forfait 6 jours :

- 1 Journée offerte chez nos partenaires : Serre Chevalier ; Puy Saint Vincent; Alpes d'huez ; 2 Alpes ; Bardonecchia (ITA.
- 4 h de Bienvenue : 4 heures offertes la veille à partir de 13heures
- Accès gratuit et illimité au ski de fond
- Tarif préférentiel à 5,60 € pour la luge Monty Express ( une fois pendant la validité du forfait)
- -20% de réduction pour une entrée au centre de balnéo DURANCIA

## Ski de Fond

	Adulte À partir de 16 ans	Junior 10 / 15 ans	- 10 ans
1 Jour	9,00 €	6,00 €	Gratuit
2 Jours consécutifs	15,50 €	10,00 €	
7 Jours consécutifs (*)	44,00 €	30,00 €	
Saison (**)	65,00 €	45,00 €	

(\*) -20% de réduction pour une entrée au centre de balnéo DURANCIA

(\*\*) une entrée au centre de balnéo DURANCIA gratuite et Parking « Espace nordique » gratuit

	Assurance
1 Jour	1,00 €
2 Jours consécutifs	2,00 €
7 Jours consécutifs	7,00 €
Saison	22,00 €

# Handisport

-50% de réduction pour les handicapés et accompagnateurs sur présentation des justificatifs

	Adulte 15 / 64 ans	Junior 6 / 14 ans	Sénior 65 / 74 ans
1 Jour Grand Montgenèvre	19,00 €	13,25 €	15,25 €
1 jour Mont de la lune	20,00 €	15,75 €	18,25 €
2 jours Mont de la lune	39,00 €	30,75 €	35,75 €
3 jours Mont de la lune	57,75 €	45,75 €	53,00 €
4 jours Mont de la lune	75,50 €	60,00 €	69,50 €
5 jours Mont de la lune	92,75 €	73,50 €	85,25 €
6 jours Mont de la lune (*)	105,50 €	83,75 €	97,00 €
7 jours Mont de la lune (*)	120,50 €	96,50 €	110,75 €
8 jours Mont de la lune (*)	135,50 €	109,25 €	124,50 €
9 jours Mont de la lune (*)	150,50 €	122,00 €	138,25 €
10 jours Mont de la lune (*)	165,50 €	134,75 €	152,00 €
11 jours Mont de la lune (*)	180,50 €	147,50 €	165,75 €
12 jours Mont de la lune (*)	195,50 €	160,25 €	179,50 €
13 jours Mont de la lune (*)	210,50 €	173,00 €	193,25 €
14 jours Mont de la lune (*)	225,50 €	185,75 €	207,00 €
15 jours Mont de la lune (*)	240,50 €	198,50 €	220,75 €

(\*) Avantages à partir d'un forfait 6 jours :

- 1 Journée offerte chez nos partenaires : Serre Chevalier ; Puy Saint Vincent; Alpes d'huez ; 2 Alpes ; Bardonecchia (ITA); Vialattea (ITA).
- 4 h de Bienvenue : 4 heures offertes la veille à partir de 13heures
- Accès gratuit et illimité au ski de fond
- Tarif préférentiel à 5,60 € pour la luge Monty Express ( une fois pendant la validité du forfait)
- -20% de réduction pour une entrée au centre de balnéo DURANCIA

# Handifond

-50% de réduction pour 1 fondeur + 1 accompagnateur sur présentation des justificatifs

	Adulte À partir de 16 ans	Junior 10 / 15 ans	- 10 ans
1 Jour	4,50 €	3,00 €	Gratuit
2 Jours consécutifs	7,75 €	5,00 €	
7 Jours consécutifs (*)	22,00 €	15,00 €	
Saison (**)	32,50 €	22,50 €	

(\*) -20% de réduction pour une entrée au centre de balnéo DURANCIA

(\*\*) une entrée au centre de balnéo DURANCIA gratuite + parking « espace nordique » gratuit.

	Assurance
1 Jour	1,00 €
2 Jours consécutifs	2,00 €
7 Jours consécutifs	7,00 €
Saison	20,00 €

# Plan des pistes

Domaine Grand Montgenèvre

Plan des pistes



Le Grand Montgenèvre

# Plan des pistes

Domaine Monts de la lune

Plan des pistes



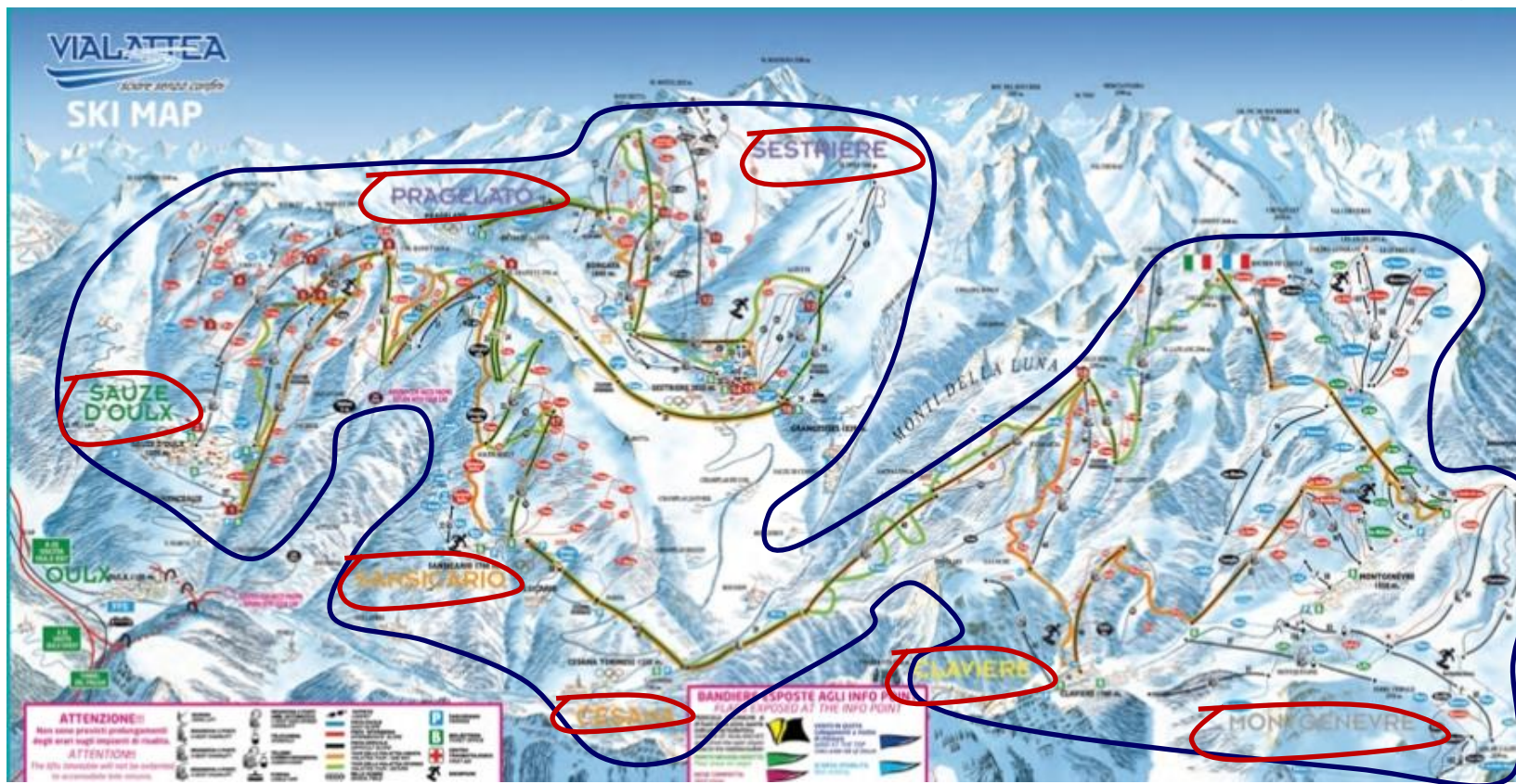
Les Monts de la Lune



# Plan des pistes

Domaine Vialattea

Plan des pistes



# Conditions particulières de vente

## Vente de forfaits à distance

### 1- Généralités

L'achat de forfaits à distance est soumis aux présentes conditions particulières ainsi qu'aux conditions générales de vente et d'utilisation des forfaits remontées mécaniques téléchargeables à l'adresse suivante : [skipass.montgenevre.com](http://skipass.montgenevre.com)  
La grille tarifaire est consultable sur le site [skipass.montgenevre.com](http://skipass.montgenevre.com) Les tarifs sont exprimés en euro et toutes taxes comprises.

La vente en ligne permet au Client de :

- recharger un titre de transport sur un support « main libre » ;
- acheter un support « main libre » ;
- acheter un support « main libre » et recharger un titre de transport sur ce support.

Il y a deux possibilités, le Client qui possède déjà un support « main libre rechargeable » qui souhaite le recharger ; et le Client qui souhaite effectuer un premier achat et qui ne dispose pas encore d'un support « main libre rechargeable ».

### 2- Exploitant

L'exploitant du domaine skiable de Montgenèvre est : Régie Autonome des Remontées Mécaniques – Place de l'Obélisque – 05100 Montgenèvre – Tél. 04 92 21 91 73. Toute demande d'information ou réclamation doit être adressée à : [resa@rm-montgenevre.com](mailto:resa@rm-montgenevre.com).

### 3- Modalités de commande

L'achat est effectué en ligne en se connectant à l'adresse [skipass.montgenevre.com](http://skipass.montgenevre.com).

#### 3.1 – Première connexion

Le Client crée son compte et complète le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir l'attribution de son code d'accès. Le Client pourra y suivre sa commande.

#### 3.2 – Achat en ligne

À l'aide de son code d'accès (login + mot de passe) qui lui est strictement personnel, le Client sélectionne sur le site les produits qu'il désire commander en cliquant sur les cases prévues à cet effet afin de remplir son panier électronique.

Le récapitulatif des produits commandés s'affiche ensuite avec le montant total TTC de la commande. Après avoir vérifié ce récapitulatif et coché la case « je certifie avoir pris connaissance des conditions de vente », le Client valide sa commande en cliquant sur l'icône de la carte bancaire qu'il souhaite utiliser pour régler sa commande, ce qui l'amène au paiement. Après avoir reçu l'autorisation de paiement dans les conditions de l'article 7 des présentes, la RARM adresse au Client une confirmation d'acceptation de la commande par courrier électronique.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi par la RARM au Client de cette confirmation d'acceptation de la commande. Pour finaliser la commande, le Client doit accepter les présentes conditions ainsi que les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des forfaits. Conformément à l'article 1369-5 du Code Civil : le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs, avant de confirmer celle-ci pour exprimer son acceptation.

### 4-Délivrance des forfaits / Rechargement en ligne / Envoi à domicile

La validation du titre aura lieu automatiquement lors du premier passage du Client aux bornes d'accès mains-libres de la station de Montgenèvre sur les appareils suivants :

- Téléski du Clot
- Télémix des Chalmettes
- Télésiège du Prarial
- Téléski du Col
- Télésiège du Tremplin
- Télémix de Serre Thibaud
- Téléski de l'Obélisque
- Télécabine du Chalvet
- Télésiège du Montquitaire

# Conditions particulières de vente

## Vente de forfaits à distance

Le temps de validation entre le moment de l'achat et l'activation aux bornes est de 30 minutes.

- a) Pour un premier achat (Client non détenteur d'un support rechargeable) et lorsqu'il fait l'objet d'un envoi à domicile, le délai de commande est de 10 jours avant le premier jour de ski.
- b) Pour le retrait bureau Réservation Retrait Skipass situé à côté de la caisse de l'Obélisque, le délai est de 48 heures.
- c) Pour un Client possédant un support rechargeable, en cas de rechargement sur Internet aucun délai n'est appliqué (prévoir 30 minutes minimum entre l'achat et l'accès aux bornes des remontées mécaniques pour l'envoi des informations).

### 5- Assurance

Le Client peut choisir en option de son forfait la souscription à une assurance journalière ASSUR'GLISSE. Celle-ci est soumise aux conditions de la société Gras Savoye accessible par ce lien : <http://www.assuranceski.com>.

### 6- Tarifs et modalités de règlement

Les prix indiqués sont des prix TTC en euro en tenant compte du taux de TVA en vigueur au jour du paiement. Le prix de la commande est exigible à la commande et les paiements doivent être effectués en euro.

Les paiements sont effectués par carte bancaire (Visa, Eurocard, Master Card, American Express).

Il est précisé que le paiement par carte bancaire est sécurisé via la Banque Populaire - Cyberplus qui garantit la confidentialité des règlements. Le paiement est effectué en TPE virtuel à paiement immédiat. A aucun moment la RARM n'a connaissance des numéros que le Client doit fournir.

La RARM est seulement avisée par l'établissement bancaire qu'un virement correspondant au montant de cette commande a été effectué sur son compte.

Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de validation de la commande.

### 6.1 – Paiement en 3 fois sans frais

Sur le site de vente en ligne, pour tout panier dont le montant TTC atteint 350 €, le client se voit proposer en option un paiement sans frais en 3 fois. Si le Client choisit cette facilité de règlement, les paiements sont alors automatiquement répartis comme suit :

- ☑ 40 % du montant total à la transaction,
- ☑ 30 % 30 jours plus tard,
- ☑ 30 % 30 jours après le second règlement.

### 7- Confirmation de la commande

Les commandes réglées et confirmées, sont celles ayant fait l'objet d'un accord de la part de l'organisme bancaire. Le refus de l'autorisation de débit du compte bancaire du Client par sa banque entraîne de ce fait l'annulation du processus de commande, laquelle sera notifiée au Client. Une fois la commande conclue sur le site [skipass.montgenevre.com](http://skipass.montgenevre.com) et confirmée par le Client, la RARM accusera réception de cette commande par un courrier électronique récapitulant les différents éléments de la réservation que le Client devra présenter pour toutes demandes ultérieures.

### 8- Livraison des forfaits et retrait de la commande

Les forfaits achetés à distance peuvent être livrés par voie postale à l'adresse indiquée par le Client, sous un délai de dix jours. Si les forfaits ne sont pas parvenus avant le départ du Client, celui-ci devra s'adresser, avec sa confirmation d'achat, au bureau Réservation Retrait Skipass situé à l'angle à côté de la caisse Obélisque pour retirer de nouveaux forfaits (sans aucuns frais supplémentaires).

La RARM ne saurait être tenue pour responsable en cas de force majeure ou en cas de perturbation, grève totale ou partielle des services postaux, des moyens d'acheminement et de transport.

## Vente de forfaits à distance

**8.1 Forfaits oubliés ou perdus.**

Si les forfaits commandés sont oubliés par le Client à son domicile et après les vérifications usuelles, il devra se munir de sa confirmation d'achat et s'adresser, une fois sur place, à l'une des caisses des remontées mécaniques afin de retirer de nouveaux forfaits.

En cas de perte, destruction ou vol d'un forfait dont la durée est comprise entre 2 et 15 jours ou d'un forfait saison, le duplicata du forfait sera émis contre paiement de frais de dossier à hauteur de 5 € TTC et le rachat du nouveau support (3 € TTC). Aucune possibilité de remplacement de titre n'est en revanche possible pour les forfaits d'une durée de 1 jour ou moins.

**9- Absence de droit de rétractation**

En application de l'article L121-20-4 du Code de la consommation, la vente de titres de transport n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L121-20 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance.

**10- Annulation : remboursement et échange ou modification**

a) Dans le cas où les titres de transport délivrés, quelle que soit leur durée de validité, ne seraient utilisés, ni totalement consommés, **ceux-ci ne seraient en aucun cas ni remboursés, ni échangés.** Il est porté à la connaissance des titulaires de titres de transport l'existence de compagnies d'assurances proposant des polices garantissant ce type de risque. Ces informations et renseignements pourront être fournis sur simple demande aux caisses des remontées mécaniques.

b) Pour une erreur de date constatée en cours d'utilisation, le Client devra se rendre aux caisses des remontées mécaniques le plus proche avec ses justificatifs d'achats : le changement sera effectué gratuitement sous réserve des vérifications d'usage.

c) Dans le cas d'une mauvaise saisie du numéro WTP de la carte, la RARM ne saurait être tenue responsable d'une erreur qui engage la vigilance du Client. Sur présentation des justificatifs d'achats et sous réserve des vérifications d'usage un forfait de remplacement sera édité.

**11- Responsabilité et garanties**

La RARM ne sera tenue que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne.

La responsabilité de la RARM ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatique et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure.

Le Client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications.

**12- Modes de preuve**

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire, et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le Client, valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le module de vente en ligne.

Le Client doit conserver impérativement le courriel de commande, seul document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques.

Les informations relatives à la validité du titre de transport et inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

## Conditions particulières de vente

### Vente de forfaits à distance

#### **13- Protection des données à caractère personnel**

Toutes les données bancaires demandées au Client lors de la passation de commande sont protégées par un procédé de cryptage, certifié SSL.

Le traitement de données personnelles tiré de la vente sur ce site Internet a été régulièrement déclaré auprès de la CNIL. Les informations que les Clients communiquent sur ledit site permettent à la RARM de traiter et d'exécuter les commandes passées.

Conformément à l'article 32 de la loi Informatique et Libertés, la RARM informe le Client sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de lui envoyer des offres commerciales.

#### **14- Archivage**

L'archivage des commandes est effectué par le service caisses de la RARM conformément à l'article L134-2 du Code de la consommation. Dans ces conditions, le Client peut ainsi accéder à sa commande archivée en faisant la demande écrite auprès dudit service à l'adresse susvisée.

**Version 18-06-15 / Prix applicables en € au 01-06-2015**

# Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGVU) des forfaits de remontées mécaniques

## Régie Autonome des Remontées Mécaniques de Montgenèvre

### GENERALITES

Le domaine skiable de Montgenèvre est exploité par la Régie Autonome des Remontées Mécaniques (RARM), ci-après dénommée « l'Exploitant ».

L'acquisition d'un forfait implique la connaissance et l'acceptation par la personne, ci-après dénommée le «Client», de l'intégralité des présentes CGVU, sans préjudice des voies de recours habituelles. Les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des forfaits de remontées mécaniques sont complétées par des conditions particulières.

Si une disposition des présentes conditions venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques pour les sociétés ayant leur siège social en France.

### 1 - FORFAITS

L'acquisition d'un titre de transport est obligatoire pour accéder aux remontées mécaniques, à l'exception du tapis de la Butte et du Télési de la Durance.

Le **forfait** est composé d'un **support** sur lequel est enregistré un **titre de transport**.

Deux types de forfaits sont à distinguer : les forfaits « datés » pour lesquels les dates du 1er et du dernier jour de ski sont fixées, et les forfaits « non datés » pour lesquels aucune précision quant au 1er jour de ski n'est indiquée.

Pour les forfaits « non datés », le nombre de jours se décompte sans interruption, de manière consécutive (ou non consécutive en ce qui concerne le forfait 7 jours Malin) dès le premier passage à la première borne et quelle que soit l'heure du premier passage.

Le forfait donne accès, pendant la durée de validité du titre de transport et suivant les conditions et modalités précisées ci-après, aux remontées mécaniques en service sur le domaine skiable correspondant (Grand Montgenèvre – Monts de la Lune ou VIALATTEA).

Pendant la durée de validité du titre de transport, le forfait est strictement personnel et n'est ni cessible, ni transmissible. Il ne peut faire l'objet d'un prêt à titre gracieux ou onéreux.

### 1.1- SUPPORT ET TITRE DE TRANSPORT

Les titres de transport sont émis sur un support permettant un accès « mains libres » aux remontées mécaniques, après contrôle par un lecteur et ouverture du tourniquet.

Deux sortes de support sont proposés : le jetable, non rechargeable et gratuit qui est valable pour tous les forfaits, sauf les forfaits pluri-journaliers à partir de 6 jours et les forfaits saison.

Le rechargeable, d'une valeur de 3 € TTC, est valable pour les autres forfaits et permet l'adhésion au programme Fidélité. Il n'est pas remboursable et reste la propriété du Client. Il est recommandé, afin d'accompagner notre démarche environnementale, de privilégier le choix de ce support. Il permet le rechargement par Internet (cf. Conditions Particulières de Vente de Forfaits à Distance). Les supports rechargeables sont réutilisables une ou plusieurs fois dans la limite d'une durée de garantie de deux années. La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support, elle consiste en la délivrance d'un nouveau support en remplacement du support défectueux.

# Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGVU) des forfaits de remontées mécaniques

## Régie Autonome des Remontées Mécaniques de Montgenèvre

### 2 - CONDITIONS D'EMISSION DES TITRES DE TRANSPORT

#### 2.1 - PHOTO ET JUSTIFICATIF D'IDENTITE

La vente du forfait « saison » est délivrée avec photo récente, de face, sans lunettes de soleil, ni couvre-chef. Cette photographie sera conservée par la Régie Autonome des Remontées Mécaniques de Montgenèvre dans son système informatique de billetterie, pendant toute la durée de validité du forfait et au maximum 12 mois.

#### 2.2 - TARIF – REDUCTIONS ET GRATUITES

Tous les tarifs de vente des forfaits sont affichés dans les points de vente. Les prix indiqués sont des prix TTC en euro en tenant compte du taux de TVA en vigueur le jour de l'achat. Ceux-ci figurent également sur le site Internet [skipass.montgenevre.com](http://skipass.montgenevre.com).

Des réductions ou des gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes selon les modalités disponibles aux points de vente et sur présentation au moment de l'achat de pièces justificatives justifiant l'avantage tarifaire. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat.

L'âge du Client à prendre en compte sera celui du jour de l'achat du forfait.

Pour les enfants de moins de 6 ans, le titre de transport est gratuit mais obligatoire, ce titre de transport devra être identique à celui de l'adulte l'accompagnant et ce pour des raisons de sécurité.

#### 2.3 - MODALITES DE PAIEMENT

Les paiements sont effectués en euro : en espèces, ou par chèque tiré sur un compte bancaire ouvert en France et libellé à l'ordre de RARM, sur présentation d'une carte d'identité, ou, par carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard, American Express), ou, par chèques vacances en cours de validité émis par l'ANCV.

En outre, les achats effectués aux distributeurs de forfaits et aux bornes de rechargement ne peuvent être réglés que par carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard).

### 3 - REMBOURSEMENT DES FORFAITS

#### 3.1 - FORFAIT PARTIELLEMENT UTILISE OU NON UTILISE

Dans le cas où les titres de transport délivrés ne seraient pas utilisés, ou partiellement utilisés, **ceux-ci ne sont ni remboursés, ni échangés.**

#### 3.2 - PERTE, DESTRUCTION OU VOL

En cas de perte, destruction ou vol, et **sous réserve de remise du justificatif de vente**, il sera procédé au remplacement du titre de transport pour la durée restant à courir. Le titre perdu sera neutralisé.

En cas de perte, destruction ou vol d'un forfait dont la durée est comprise entre 2 et 15 jours ou d'un forfait saison, le duplicata du forfait sera émis contre paiement de frais de dossier à hauteur de 5 € TTC et le rachat du nouveau support (3 € TTC). Aucune possibilité de remplacement de titre n'est en revanche possible pour les forfaits d'une durée de 1 jour ou moins.

#### 3.3 - FERMETURE ET INTERRUPTION DE SERVICE

En cas d'interruption du service de remontées mécaniques, les titulaires d'un forfait payant en cours de validité, pourront se voir proposer, en fin de séjour, un « dédommagement » du préjudice subi, uniquement **en cas d'arrêt complet et consécutif des remontées mécaniques de Montgenèvre** supérieur à une demi journée.

# Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGVU) des forfaits de remontées mécaniques

## Régie Autonome des Remontées Mécaniques de Montgenèvre

Le Client pourra bénéficier, sur justificatif :

- ☑ soit d'une prolongation immédiate ;
- ☑ soit sur demande par courrier, d'un avoir en journée(s) de ski à utiliser au plus tard à la fin de la deuxième saison d'hiver suivant celle au titre de laquelle le dédommagement est accordé ;
- ☑ soit d'un remboursement différé sur pièces justificatives produites dans les deux mois, le remboursement par virement bancaire intervenant dans les quatre mois suivant la réception de ces pièces. Celui-ci sera égal à la différence entre le prix payé par le Client et le nombre de journées d'ouverture multiplié par le tarif du forfait journée.

Le Client ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation forfaitaire. Seul **un arrêt complet et consécutif des remontées mécaniques** supérieur à une demi-journée, garantira un dédommagement aux possesseurs de forfaits Grand Montgenèvre, Monts de la Lune, Vialattea délivrés à Montgenèvre.

La seule interruption de la liaison avec le domaine italien pour cause d'intempérie n'est pas suffisante pour donner lieu à un dédommagement.

### 3.4 - MALADIE OU ACCIDENT ET AUTRE EVENEMENT PERSONNEL

Il ne sera procédé à aucun remboursement des titres de transport pour accident, maladie ou toute autre cause personnelle quelle que soit la durée de validité du forfait.

Un service d'assurance peut couvrir ce risque et des renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de nos hôtes (ses) de vente.

### 4 – ASSURANCE

Le Client peut choisir en option de son forfait la souscription à une assurance journalière ASSUR'GLISSE. Celle-ci est soumise aux conditions de la société Gras Savoye accessible sur <http://www.assuranceski.com>

### 5 - CONTROLE DES FORFAITS

Le Client doit être porteur de son forfait durant tout le trajet effectué sur la remontée mécanique, dans la zone de contrôle définie 3 mètres avant les portillons d'accès au départ jusqu'à la zone de débarquement. Pour favoriser la transmission des informations encodées lors du passage aux bornes de contrôle, le forfait doit être porté à gauche ou à droite, et, de préférence, éloigné d'un téléphone portable, de clefs et de toute forme d'emballage composé en tout ou partie d'aluminium. En outre, le Client veillera à ne pas détenir sur lui deux forfaits en cours de validité.

### Contrôles

Les différentes catégories d'âges sont systématiquement contrôlées aux bornes et signifiées par différentes couleurs lumineuses. Le forfait doit être présenté lors de chaque contrôle demandé par l'Exploitant.



# Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGVU) des forfaits de remontées mécaniques

## Régie Autonome des Remontées Mécaniques de Montgenèvre

L'absence de forfait, l'usage d'un titre de transport non valable ou encore le non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, constatés par un contrôleur assermenté, feront l'objet :

☒ - soit du versement d'une indemnité forfaitaire éteignant l'action publique. Cette indemnité forfaitaire est égale à CINQ fois la valeur du titre de transport dont le montant est fixé par la réglementation en vigueur (Forfait journée Montgenèvre à 37 Euro). Le paiement de cette indemnité est payable de suite au contrôleur contre remise d'une quittance. (Articles L342-15, R342-19 et R342-20 du Code du tourisme et Articles 529-3 et suivants du Code de procédure pénale) ;

☒ -soit des poursuites judiciaires.

Les contrôleurs assermentés pourront demander la présentation de toutes pièces justifiant des avantages tarifaires accordés au titulaire d'un titre de transport à tarif réduit ou gratuit.

Si le Client refuse ou se trouve dans l'impossibilité de justifier de son identité, le contrôleur assermenté en rend compte immédiatement à tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent, qui peut alors lui ordonner sans délai de lui présenter sur-le-champ le Client.

Si le titre de transport appartient à une tierce personne, le contrôleur assermenté procédera au retrait immédiat du forfait, en vue de le remettre à son véritable titulaire.

En outre, la falsification d'un titre de transport ou l'utilisation d'un titre falsifié sera passible de poursuites pénales ainsi que des dommages et intérêts (décret n°86.1045 du 18.9.1986). Dans ce cas, le forfait pourra être retiré à des fins de preuve.

La falsification d'un titre de transport qui constitue un délit (article L441-1 du Code Pénal) est punie de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (5 ans d'emprisonnement et 375 000 € d'amende en cas d'escroquerie – article L 313-1 du Code Pénal).

### 6 – RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée à la RARM dans un délai de deux mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante :

RARM – Place de l'Obélisque – 05 100 MONTGENEVRE à l'attention du service Clientèle.

### 7 – SECURITE

Lors de l'achat de son titre de transport, l'utilisateur s'engage à prendre connaissance des conditions d'exploitation du domaine, des conditions météorologiques, des horaires de fermeture des appareils et des liaisons entre domaines. Il pourra éventuellement se renseigner auprès des points de vente de leur évolution prévisible. S'il organise un parcours sur différents domaines, l'Exploitant n'assume pas son retour sur la station.

Il est recommandé au Client de respecter les règlements de police et d'exploitation affichés à chaque départ d'appareils, tout comme les arrêtés municipaux relatifs à la sécurité des pistes. Il lui est recommandé d'utiliser les règles de conduites des usagers des pistes émises par la Fédération Internationale de Ski.

# Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGVU) des forfaits de remontées mécaniques

## Régie Autonome des Remontées Mécaniques de Montgenèvre

De plus, lorsqu'il est témoin d'un accident ou à l'origine d'un accident sur le domaine skiable, il devra se présenter spontanément auprès du personnel des remontées mécaniques pour déclarer les faits.

### 8 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui sont demandées par la RARM pour la délivrance d'un forfait est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du forfait ne pourra intervenir. Certaines données (adresse postale, e-mail, n° tél) pourront également être demandées aux clients par la RARM pour permettre l'envoi d'offres commerciales par ce dernier, selon les modalités prévues par la loi LCEN du 21 juin 2004.

Les données relatives aux déplacements sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la société RARM.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la RARM en écrivant à l'adresse suivante :

RARM – Place de l'Obélisque – 05100 MONTGENEVRE à l'attention du service Clientèle.

### 9 - DROIT APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES

Ces présentes CGVU étant établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes CGVU est la seule à faire foi.

En conséquence, en cas de difficulté d'interprétation et d'application de l'une des dispositions des présentes CGVU, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française.

Les présentes CGVU sont soumises tant pour leur interprétation que leur mise en oeuvre au droit français. A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant la juridiction compétente conformément à la loi en vigueur.

### 10 – SEULES LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA MEMOIRE DU FORFAIT DE SKI FONT FOI.

Version 18-06-2015 / Prix applicables en euro au 01-06-2015  
Les Conditions Générales de Vente sont affichées à la Caisse centrale de l'Obélisque et consultables par les Clients dans chacune des caisses.